



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRE – 2023-2024-2025

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, Directeur général de Venise-en-Québec, en conformité avec les articles 73 et 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), que le rôle d'évaluation foncière triennal tel que préparé par les évaluateurs de la MRC du Haut-Richelieu est maintenant déposé et servira à l'imposition de 2023, 2024 et 2025.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation peut le faire au bureau de la municipalité de Venise-en-Québec aux heures habituelles d'ouverture, situé au 237, 16e Avenue Est.

Toute demande de révision des inscriptions au rôle d'évaluation, prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi, concernant le rôle, doit être déposée avant le 1er mai suivant, au bureau de la MRC du Haut-Richelieu situé au 380, 4e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X 1W9 au moyen de la formule prescrite à cet effet, et, à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

DONNÉ ce 1^{er} jour du mois de novembre 2022 à Venise-en-Québec.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
1^{er} novembre 2022

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle de perception des taxes foncières pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le dépôt du rôle de perception des taxes foncières pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA
Directeur général et greffier-trésorier
1^{er} novembre 2022